



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Eurovision

Question écrite n° 21263

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le concours de l'Eurovision de la chanson qui se déroulera cette année le 24 mai prochain. Ce concours a été créé en 1956, et pour la première fois, la France sera représentée par un chanteur, Sébastien Tellier, qui interprétera une chanson en anglais. Ce choix, qui a été fait par France 3, choque beaucoup de nos concitoyens qui ne comprennent que, pour la première fois, la France renonce ainsi à défendre sa langue, devant des centaines de millions de téléspectateurs de par le monde. Ce choix est un mauvais signe adressé par notre pays à toute la communauté francophone et va à l'encontre de tous les discours officiels sur l'importance de défendre la francophonie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet et de lui indiquer les démarches que le Gouvernement envisage de prendre auprès de France 3 et de l'Eurovision pour qu'une chanson interprétée en français représente la France à ce concours.

Texte de la réponse

Le concours de l'Eurovision est un formidable vecteur pour mettre en avant des talents originaux de la chanson et de la langue française. Il serait davantage conforme à la vision que les Français ont de l'Europe que la sélection reflète la diversité de ses langues. Les téléspectateurs y sont eux aussi très attachés. Or, on constate qu'une certaine uniformisation est à l'oeuvre, avec une généralisation de l'usage de l'anglais, même si la France résiste plutôt mieux grâce à une scène francophone très riche, mais aussi à tout un système de quotas de diffusion. Le règlement posé par l'Union européenne de radiotélévision, qui organise le concours, est formel : la langue d'interprétation est libre. La ministre de la culture et de la communication a saisi cet organisme afin de demander que la langue d'origine de chaque candidat soit prépondérante dans sa chanson. Par ailleurs, elle n'a pas manqué de faire part de son sentiment aux dirigeants de France 3 - chaîne responsable de la sélection - en leur signalant que le critère de l'excellence artistique, certes indiscutable, ne doit pas conduire à perdre de vue l'enjeu culturel et linguistique de la présence d'un interprète français au concours de l'Eurovision. Néanmoins, elle tient à souligner que Sébastien Tellier est un compositeur et interprète de grand talent, à l'univers singulier et représentatif de la nouvelle scène musicale française qui rayonne bien au-delà de nos frontières. Sébastien Tellier a d'ailleurs contribué à la bande originale d'un film de Sofia Coppola qui a connu un succès mondial, ce dont chacun peut être fier.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21263

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2008, page 3358

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4668